



BULLETIN MUNICIPAL N°11– 18/11/2021

Etaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; René ALIES ; Jean-Claude BARAILLE ; Serge BARBASTE ; Christian BONNET ; Christophe BRENAC ; Vincent COUSINIE. Thierry CALS ; Mmes Christiane MADAULE ; Jocelyne GALINIER ; Martine CROS ; Sandrine EPIPHANE ; Marie-Christine LAURES ; Nathalie FAUGERAS ;

Excusé : M. MIGNOT Aurélien

Invité : M. le Receveur

Secrétaire de séance : GALINIER Jocelyne

Approbation à l'unanimité du dernier Procès Verbal du Conseil Municipal du 23 septembre 2021.

1- Gestion des eaux pluviales urbaines :

Le transfert de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » à la Communauté d'agglomération est en cours.

Il en résulte une charge financière de 10 513 € pour la commune. Cette somme ne sera pas à verser à la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet car la mairie conserve l'entretien des ouvrages

2- Approbation de l'acte d'engagement réciproque dans la démarche de la Convention Territoriale Globale (CTG) au service aux familles.

La CAF demande aujourd'hui que les Contrats Enfance Jeunesse soient réfléchis au niveau territorial. M. SALVETAT Pascal (coordonnateur) rend compte d'une réunion avec Mme Marie-Pierre CLEMENT, chargée de ce dossier au niveau de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet. Un diagnostic sera établi par cette dernière.

Cette convention prévoit l'élargissement des services apportés par la Caisse d'Allocation Familiales aux familles : Parentalité, mobilités, Handicap, accès aux droits.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'acte d'engagement réciproque dans la démarche de la Convention Territoriale Globale.

3- Projet d'implantation d'un parc éolien

A ce jour nous avons des contacts avec deux porteurs de projets : VENSOLAIR et ENGIE GREEN.

Pour ENGIE GREEN les retours de l'aviation civile liés à la proximité de l'aéroport ne leur permettent pas d'implanter des éoliennes.

Par contre VENSOLAIR nous informe qu'une implantation d'éoliennes avec des mats de 125 m reste possible dans le secteur du Malous.

VENSOLAIR nous demande une délibération qui les autorise à poursuivre le projet.

Nous rappelons que ce projet n'est pas le projet de la municipalité.

Suite à un vote à bulletin secret, la décision est prise de ne pas donner suite à leur demande.

4- Titularisation d'un agent stagiaire à la demande du centre de gestion :

Madame COUSINIE termine sa première année d'agent-stagiaire. Elle a entamé le cursus de la formation de BAFD qui lui donne les compétences pour prendre la direction de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole en cohérence avec le Contrat Enfance Jeunesse. Il est donc proposé la titularisation de son poste.

5- Intervention du Conservatoire de musique et de danse du Tarn à l'école :

La convention fait état d'un montant de 2 295.00 € à la charge de la mairie. Ce Montant représente le financement d'un Professeur de Musique sur le temps scolaire, dans le cadre d'un projet éducatif pédagogique validé par l'Éducation Nationale.

6- Présentation du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet.

Présentation de l'ensemble des compétences de la Communauté d'Agglomération. Aujourd'hui son plan d'action principal reste **le développement industriel sur le bassin** (exemple du Causse).

7- Personnel en contrat à durée déterminée.

Suite à des absences prolongées du personnel titulaire et afin de respecter les normes d'encadrement sur le temps périscolaire, il est proposé aux deux contrats civiques intervenant à l'école d'effectuer deux heures par semaine chacune, et ce jusqu'à la fin de cette année scolaire.

DELIBERATIONS

- Face à l'augmentation imposée par « OCCITANIE RESTAURATION » le prix des repas portés aux personnes âgées passera de 8.20 € à 8.30€ TTC à partir du 1^{er} Janvier 2022.
- Une demande de subvention à la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet pour goudronnage sera déposée.

QUESTIONS DIVERSES

- **Animation de Noël** : le goûter de Noël qui était prévu le samedi 18 décembre 2021 à 16h, sur la place du village est annulé à cause des recommandations préfectorales liées à l'épidémie de COVID.
- **Les Vœux 2022** : Ils seront présentés le Samedi 15 janvier 2022 à 19h00 sous forme de soirée festive et si les conditions sanitaires le permettent.
- Chemin Rural de Malacan. Changement d'assiette : M. et Mme SOCHARD ont été informés que cela implique une procédure administrative obligatoire avec enquête publique.
- Le déploiement de la fibre se poursuit. La Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet est en charge de ce dossier. Nous ne connaissons pas la date de fin des travaux. Ceux-ci peuvent prendre un peu de retard du fait de l'éloignement par rapport au village de certains secteurs
- Le ralentisseur mis en place à Pont-Carral : Le plateau surélevé donne satisfaction quant à la réduction de la vitesse dans la traversée de ce hameau.
- Cimetière : un règlement va être élaboré.
- Le Maire et les Adjoints se tiennent à votre disposition, sur rendez-vous, pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.



pour tous, toute la vie, partout

Date de parution de l'annonce : 06/12/2021

EMPLOYE(E) A DOMICILE - AVS (H/F)

**CDD - Temps partiel
Remplacement**

ASSOCIATION ADMR NOAILHAC

Association du secteur médico- social, notre mission est de permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles en apportant un service adapté à leurs attentes et à leurs besoins.

Pour renforcer nos équipes, notamment le week-end, nous recrutons des agents à domicile (H/F).

MISSIONS DU POSTE :

Sous l'autorité de bénévoles employeurs qui encadrent et organisent votre travail, vos missions seront de :

- Réaliser et d'aider à l'accomplissement des activités domestiques
- Effectuer l'entretien ménager du domicile
- Faire les lits
- Préparer les repas
- Aider à la prise des repas
- Aider aux déplacements au lever et au coucher
- Faire les courses et les achats courants
- Assister la personne dans des démarches administratives simples.

PROFIL RECHERCHE :

Formation : Secteur social, paramédical

Compétences professionnelles : Savoir s'organiser, savoir cuisiner, connaître les techniques d'entretien quotidien du logement

Qualités personnelles : Faire preuve de discrétion, amabilité, patience, autonomie et respect d'autrui,

Titulaire du permis B, vous disposez d'un véhicule de déplacement permettant l'accompagnement du client aux courses si besoin (Indemnités kilométriques)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Horaire de travail : horaires de travail flexibles, travail 1 week-end sur quatre

Rémunération : selon la convention collective de l'aide à domicile, défraiement des trajets (60%) et déplacements (100%)

Merci d'envoyer votre lettre de motivation ainsi que votre Curriculum Vitae par courrier à :

Association ADMR Noailhac

Tél. : 05 63 62 72 37

Courriel : noailhac@admrtarn.fr